

Écoles obligatoires : reprise de l'enseignement présentiel lundi 11 mai 2020

Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) se réjouit de pouvoir reprendre l'enseignement en présentiel puisque cela permettra aux élèves de reprendre le chemin de l'école et contribuera à réduire les inégalités entre élèves. La protection des personnes vulnérables reste au centre des préoccupations. Un dispositif d'accompagnement sera mis en place. Le canton de Neuchâtel a pris acte du plan de protection élaboré par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les dispositions sanitaires relèvent des décisions fédérales.

La reprise aura lieu le lundi 11 mai 2020 pour les élèves des cycles 1 et 2 par demi-classe. La scolarité en présentiel reprendra également, dès cette date, dans les écoles spécialisées en tenant compte de leurs particularités et de leurs besoins. L'enseignement à distance se poursuivra pour le cycle 3.

Dès le lundi 25 mai 2020, tous les élèves de la scolarité obligatoire, de la 1^{ère} à la 11^e année, reprendront l'enseignement présentiel selon l'horaire habituel.

La reprise de l'enseignement présentiel permettra le renforcement et la poursuite des apprentissages des élèves, contribuera à leur bien-être personnel et social et rétablira également une plus grande équité, en particulier pour celles et ceux en situation scolaire précaire ou ne bénéficiant pas d'un cadre et d'un accompagnement familial adéquat.

Protection de la santé

L'OFSP a élaboré un concept de protection en vue de la reprise du fonctionnement des écoles obligatoires. Une grande importance est accordée aux mesures d'hygiène. Sur cette base et conformément aux directives du DEF, les écoles travaillent à la mise place d'un plan de protection spécifique à leurs établissements afin de garantir un risque de transmission réduit.

Situations particulières

Des mesures spécifiques seront prises pour les élèves souffrant déjà d'une maladie et pour les membres du personnel enseignant faisant partie du groupe des personnes vulnérables.

Ces mesures concerneront également le personnel des écoles spécialisées notamment lorsque la distance de deux mètres ne peut pas être respectée avec les élèves ou en cas de comportement inadéquat d'un point de vue sanitaire.

Volet pédagogique

Dès le vendredi 13 mars 2020, avec l'interdiction de l'enseignement présentiel, des mesures organisationnelles et pédagogiques ont été prises par le service de

l'enseignement obligatoire, les directions d'écoles et le corps enseignant afin de mettre en place, dès le 16 mars 2020, un enseignement à distance permettant aux élèves de poursuivre leurs apprentissages. En tenant compte du contexte, le suivi du programme scolaire a porté sur une consolidation des notions enseignées jusque-là et des acquisitions des élèves.

S'il n'y a eu aucune évaluation certificative incluant une note durant l'enseignement à distance, le travail réalisé par les élèves durant cette période a aussi pu permettre de relever des compétences et connaissances. Les décisions de promotion et d'orientation de fin d'année seront prises sur la base des résultats obtenus en présentiel uniquement. Les critères seront aménagés, les situations particulières prises en compte et l'appréciation des cas limites sera assouplie. Lorsque l'enseignement présentiel reprendra, seules seront éventuellement évaluées par des notes les compétences qui auront pu être acquises, approfondies et exercées pendant une durée suffisante. Ces notes ne seront prises en compte dans la moyenne que si elles améliorent les résultats des élèves.

Avec la reprise de l'enseignement présentiel, un soin particulier sera mis ces prochaines semaines sur le rétablissement des liens sociaux entre élèves et entre les élèves et leurs enseignant-e-s. Un retour harmonieux à l'école et dans les activités scolaires passera par la prise en compte des expériences vécues et des émotions ressenties par les élèves dans cette situation de crise sanitaire et de confinement partiel.

Le retour des élèves en classe permettra d'établir un bilan du travail effectué durant la période d'enseignement à distance, de procéder à une première remise à niveau et, dans une perspective de différenciation et de remédiation pédagogique, de consolider les apprentissages réalisés en vue de la reprise de l'année scolaire prochaine. Dans la mesure du possible, ce sera également l'occasion d'aborder de nouveaux apprentissages qui pourront dorénavant se faire en classe. Ainsi pourra éventuellement être compensée une partie du temps en présentiel qui aura manqué de façon à terminer au mieux cette année scolaire.

Informatique

Durant cette période de confinement, l'enseignement à distance a progressivement pris ses marques dans le canton de Neuchâtel : du matériel informatique a été mis à disposition de certaines familles qui en avaient besoin, de nouveaux outils numériques ont été installés et utilisés (plateforme pédagogique iClasse, adresses de messagerie pour les élèves, communication avec les familles par PRONOTE, dossiers d'échange, bibliothèques de ressources spécialisées, etc.). Enseignant-e-s et élèves ont ainsi dû acquérir rapidement des nouvelles compétences et s'adapter à une façon différente de travailler.

De par les habitudes acquises d'une part et les situations individuelles encore complexes d'autre part, l'usage du numérique accompagnera cette reprise de l'activité scolaire. Aussi, de nouvelles fonctionnalités, comme la vidéoconférence, vont bientôt compléter avantageusement un panel d'outils déjà bien fourni.

Pour en savoir plus,

www.ne.ch/coronavirus (onglet « Pour les parents »)

<https://iclasse.rpn.ch/parcours/libre/18303> (Covid-19, parcours iClasse tout public)

Contacts :

Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF, 032 889 69 00

Jean-Claude Marguet, chef du SEO, 032 889 69 20

Neuchâtel, le 30 avril 2020